Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow
- · Code du produit: 448485, 448492, NG1000, NG2000
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MONTANA CANS

Häusserstr. 36

D-69115 Heidelberg

Tel. +49-6221-36333-30

Fax +49-6221-36333-33

info@montana-cans.com

www.montana-cans.com

- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245 Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Tel.: +41 44 908 38 40

(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr

Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

		(suite de la page 1)
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	Н336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour leterme.		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210 autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	25-<50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas IA, H220 Press. Gas (Comp.), H280	25-<50%

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

		(suite de la page
CAS: 201426-52-0	Aluminate Dyprosium Europium Oxydanlydene Strontium	5-<10%
Reg.nr.: 01-0000016367-66	4 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	2,5-<5%
EINECS: 204-658-1	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	♦ STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29	<i>EUH066</i>	
CAS: 123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	<2,5%
EINECS: 204-626-7	♦ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 603-016-00-1		
Reg.nr.: 01-2119473975-21	L'imite de concentration spécifique:	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 10 %	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
141-78-6 acétate d'éthyle		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1460 mg/m³, 400 ppm	
	Valeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm	
	SSc;	
115-10-6 oxyde de diméthyle		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm	
123-86-4 acétate de n-butyle		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm	

Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

SSc;

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 192 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 96 mg/m³, 20 ppm

H:

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P3

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Limites d'explosion:

Inférieure:
Supérieure:
Point d'éclair
Température d'inflammation:
2,1 Vol % (141-78-6 acétate d'éthyle)
26,2 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)
Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
240 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Température de décomposition: Non déterminé.

· valeur du pH: Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

· Cinématique: Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

(suite page 6)

(suite de la page 4)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 4000 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0.8 g/cm^3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 86,7 % · *VOC* (*CE*) 660,0 g/l

· CE-COV % 80,00 % · VOCV (CH) 80,00 % · Teneur en substances solides: 12,3 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page : 7/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	>18000 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	5620 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	1600 mg/m3 (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10800 mg/kg (rat) (OECD 401)

 Oral
 LD50
 10800 mg/kg (rat) (OECD 401)

 Dermique
 LD50
 >17600 mg/kg (lapin)

 Inhalatoire
 LC50 / 4 h
 >21 mg/m3 (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50 / 96 h 155 mg/l (algae)

LC50/48 h >4000 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h > 4000 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

(suite de la page 7)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
15 01 04	emballages métalliques	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	

 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
 08 01 11: Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: $ds = les \ déchets \ spéciaux$

15 01 04: Emballages métalliques

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux Classification: ds = les déchets spéciaux

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

Label	(suite de la page
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F- D , S - U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
Company of our Co. In	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" clas
	1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class
	2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class
	2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	e II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2022 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.08.2022

Nom du produit: MONTANA EFFECT Night Glow

(suite de la page 9)

- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: classe A ()
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- · **VOC** (**CE**) 80,00 %
- · VOCV (CH) 80,00 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3